



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 66035

## Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les dérives constatées au sein de la hiérarchie du SDIS de La Réunion. Si des pistes de réflexions ont été lancées à l'occasion de la parution récente d'un rapport d'information sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours, pour une meilleure efficacité de ces structures, c'est bien, à La Réunion, l'organisation hiérarchique qui est à l'origine de tensions dans les services. Les libertés prises en matière de nominations et un nombre de colonels à La Réunion dépassant le nombre maximum autorisé semblent de nature à perturber l'efficacité des services et donc la sécurité de l'ensemble des concitoyens. Devant l'incapacité apparente du conseil général à prendre ses responsabilités et pour tenir compte du pouvoir de ce ministère en matière de nomination, il souhaiterait connaître ses intentions pour rendre au SDIS de La Réunion une hiérarchie et un fonctionnement plus conforme aux attentes de ses agents mais également de la population.

## Données clés

**Auteur :** [M. Didier Robert](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66035

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2009, page 11626

**Question retirée le :** 16 novembre 2010 (Fin de mandat)